



Opportunities & Investments
in Provence-Alpes-Côte d'Azur

«nom de l'entreprise»

Information relative à l'octroi d'aide *de minimis*

Madame, Monsieur

Vous participez au programme d'actions «nom_programme» conduit par risingSUD.

risingSUD étant financée majoritairement par des fonds publics, vous êtes susceptible, dans le cadre de ce programme, de recevoir des aides publiques basées sur la réglementation européenne dite « *de minimis* »¹.

Or, en vertu de l'application de cette réglementation, le montant total de l'ensemble des aides dont vous pouvez bénéficier à ce titre ne peut dépasser 200.000 euros sur une période de trois ans.

Afin de s'assurer du respect de ce seuil, le respect de la procédure administrative suivante s'impose :

1. Vous nous transmettez, sur support papier ou sous format électronique, une **déclaration relative aux aides *de minimis*** sous forme d'équivalent subvention brut (ESB) que votre entreprise a pu recevoir au cours des 2 précédents exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours (cf. modèle joint). Pour cela, il est inutile d'entreprendre des démarches complexes : **cela vous a forcément été notifié explicitement par écrit lorsque vous avez bénéficié de ce type d'aide.**
2. A la suite de cet envoi, sous réserve du non dépassement du seuil de 200 000 euros et de la décision d'octroi de l'aide², nous vous informerons par écrit du **montant potentiel** de cette aide ainsi que de son caractère de *de minimis*.
3. Lors de la clôture de l'opération, nous vous adresserons un courrier vous signifiant le **montant définitif** de l'aide versée au titre de cette réglementation.

¹ Règlement CE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

